

JEAN-MARIE AUWERS

LA REECRITURE DE TOBIE VIEUX LATIN DANS LA PREMIERE BIBLE D'ALCALA (VL 109)

1 De l'araméen au latin

Le livre de Tobie a été rédigé dans une langue sémitique, hébreu ou plutôt araméen¹. L'original sémitique est perdu. Les fragments araméens et les restes d'un manuscrit hébreu retrouvés à Qumrân sont loin d'attester l'ensemble du livre². En grec, Tobie est conservé en deux recensions principales: un texte dit « court » (ou Grec I), attesté par l'écrasante majorité des manuscrits, et un texte dit « long » (ou Grec II), attesté par le *Sinaiticus* pour l'ensemble du livre (à l'exception de deux lacunes, représentant au total 16 versets: 4,7-19; 13,6-10) et par un manuscrit en minuscule (Rahlfs 319) pour trois chapitres seulement (3,6–6,16)³.

Ces deux formes textuelles sont apparentées. L'opinion qui voyait dans le Grec I et dans le Grec II des traductions indépendantes d'un original sémitique perdu est aujourd'hui abandonnée. Quelle recension dérive de l'autre ? En les confrontant, Robert Hanhart a conclu à l'antériorité du texte long, plus « sémitisant » et moins littéraire⁴. Cette conclusion semble

¹ On trouvera une présentation détaillée de la transmission très complexe du livre de Tobie dans les bons commentaires du livre, par exemple celui de J.A. Fitzmyer, *Tobit* (Commentaries on Early Jewish Literature; Berlin, Walter de Gruyter, 2003), pp. 3–17 ou celui de M. Hallermayer, *Text und Überlieferung des Buches Tobit* (Deuterocanonical and Cognate Literature Studies, 3; Berlin/New York: Walter de Gruyter, 2008), pp. 6–32.

² J. Fitzmyer (ed.), « Tobit », in M. Broshi et al. (ed.), *Qumran Cave 4: XIV: Parabiblical texts, Part 2* (DJD 19; Oxford: Clarendon, 1995), pp. 1–76; M. Hallermayer – T. Elgvin, « Schøyen Ms. 5234 : Ein neues Tobit-Fragment vom Toten Meer », *RevQ* 22 (2006), pp. 451–60.

³ Il existe une troisième forme de texte grec (Grec III), dite « intermédiaire »: elle n'est attestée en tradition directe que pour la moitié du livre (6,9–12,22 ou 13,1) par deux manuscrits de Ferrare du 14^e s. Le Grec III n'est pas un simple compromis entre les deux autres formes textuelles ou une recension éclectique, mais une recension qui a ses caractéristiques propres tant dans le choix du vocabulaire que dans la présentation du scénario; cf. L. Stuckenbruck – S. Weeks, « Tobit », in J.K. Aitken (ed.), *The T&T Clark Companion to the Septuagint* (London: Bloomsbury T&T Clark, 2015), pp. 237–260; J.-M. Auwers, « The Intermediate Version of the Book of Tobit in its Greek Dress », in A. Aejmelaeus, D. Longarce, N. Mirotadze (eds), *From Scribal Error to Rewriting. How Ancient Texts Could and Could Not Be Changed* (De Septuaginta Investigationes, 12; Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2020), pp. 271–287.

⁴ R. Hanhart, *Text und Textgeschichte des Buches Tobit* (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Phil.-Hist. Klasse III. 130 = Mitteilungen des Septuaginta-Unternehmens 17; Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1984), pp. 13–17.

confirmée par le témoignage de manuscrits de Qumrân, qui appuient le plus souvent le Grec II contre le Grec I.

Les meilleurs témoins du texte long ne sont pas les deux manuscrits grecs (tous deux incomplets), mais les témoins vieux-latins⁵. L'ancienne version latine de Tobie est représentée par seize manuscrits bibliques (Bibles complètes ou parties de Bibles complètes), qui datent entre la fin du 8^e s. et le 13^e s. et dont douze attestent Tobie vieux latin dans son intégralité⁶. À l'exception des deux copies du manuscrit VL 133, aucun d'entre eux ne présente exactement le même texte⁷; les différences ne s'expliquent pas seulement par des fautes de transcription, mais aussi par des modifications intentionnelles portant sur le vocabulaire ou le style, ou provenant d'une révision sur le grec.

2 *Tobie, Judith et Esther dans la Première Bible d'Alcala (VL 109)*

Le manuscrit VL 109, en particulier, se distingue très nettement des autres. Il est souvent appelé Première Bible d'Alcala ou *Complutensis* 1; il s'agit d'une Bible visigothique du 10^e s., originaire de Tolède (où elle aurait été découverte) ou du Sud de l'Espagne. Pour Tobie, mais aussi pour Esther et pour Judith, la Première Bible d'Alcala offre une forme très paraphrasée du texte biblique, emphatique et rhétorique. Ces trois livres, tels qu'ils se lisent dans ce manuscrit, présentent une similitude si grande qu'on peut attribuer cette recension à une même main, même si les trois livres ne se suivent pas dans ce témoin⁸. L'hétérogénéité de cette recension par rapport aux autres témoins vieux latins est telle qu'on peut se demander si nous avons affaire ici à la réécriture d'une traduction latine antérieure ou à une traduction originale.

⁵ Cf. J.-M. Auwers, « La tradition vieille latine du livre de Tobie. Un état de la question », in G.G. Xeravitz – J. Zsengellér (eds.), *The Book of Tobit. Text, Tradition, Theology* (Supplements to the Journal of the Study of Judaism 98; Leiden: Brill, 2005), pp. 1–21, en particulier pp. 13–17.

⁶ Cf. Auwers, « La tradition vieille latine du livre de Tobie », pp. 1–8. En attendant la parution de Tobit dans la collection de Beuron, on consultera commodément les textes dans S. Weeks, S. Gathercole, L. Stuckenbruck (eds.), *The Book of Tobit. Texts from the Principal Ancient and Medieval Traditions* (Fontes et Subsidia ad Bibliam pertinentes 3; Berlin/New York: Walter de Gruyter, 2004).

⁷ Les sigles des manuscrits vieux latins (VL) sont ceux du répertoire de R. Gryson, *Altlateinische Handschriften – Manuscrits vieux-latins. Répertoire descriptif, Première partie. Manuscrits 1-275* (Vetus Latina. Die Reste der altlateinischen Bibel 1/2A; Freiburg i. Br.: Herder, 1999).

⁸ [P.-]M. Bogaert, « La version latine du livre de Judith dans la première Bible d'Alcala », *Revue Bénédictine* 78 (1968), pp. 7–32 et 181–212, voir p. 8. L'ordre des livres est celui du Prologus galeatus de Jérôme. Cf. J.-C. Haelewyck, « La version latine du livre d'Esther dans la première Bible d'Alcalá. Avec un appendice sur les citations patristiques vieilles latines », in J.-M. Auwers – A. Wénin (eds.), *Lectures et relectures de la Bible. Festschrift P.-M. Bogaert* (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, 144; Leuven, Peeters, 1999), pp. 165–193, voir p. 165, n. 3.

La question a déjà été posée par Francesco Vattioni en 1975⁹. En fait, il s'agit bien d'une réécriture: Pierre-Maurice Bogaert et Jean-Claude Haelewyck ont montré, respectivement pour Judith et pour Esther, que nous avons affaire à une refonte stylistique, et non à une nouvelle traduction sur le grec¹⁰. La même conclusion s'impose pour Tobie: plusieurs particularités des autres témoins vieux latins de Tobie se retrouvent dans la nouvelle rédaction. Comparons, pour 4,18-19, le texte de VL 109 avec celui d'un autre manuscrit vieux latin pris au hasard, en l'occurrence VL 150. On voit que le texte de VL 109 est à peu près identique à celui de VL 150, avec des additions rédactionnelles indiquées ci-dessous en italiques¹¹ :

VL 150	VL 109
consilium ab homine sapiente inquire et noli contemnere quoniam omne consilium utile est, omni tempore benedic deo et postula ab illo ut dirigantur uiae tuae et omnes semitae tuae et cogitationes bene disponantur quoniam ceterae nationes non habent bonam cogitationem. quem ergo uoluerit ipse alleuat et quem uoluerit ipse demergit (<i>ex</i> dimergit) usque ad inferos deorsum. et nunc fili mi memor esto praeceptorum meorum et non delegantur de corde tuo.	consilium ab homine sapiente inquire et non contemnas <i>illud</i> quoniam omne consilium <i>sapientis</i> utile est, <i>et haec custodiens</i> benedic deum in omni tempore et postula a deo ut dirigantur uiae tuae et <i>ut</i> omnes semitae et cogitationes tuae disponantur bene quoniam <i>mandata praeceptorum itinere uiae tuae sunt et compendium gratiae semitae tuae et cogitationes tuae mandata altissimi, et scito quia</i> omnes nationes <i>quae extra deum sunt</i> non habent cogitationes bonas, <i>et iustus iudex deus</i> quem uoluerit alleuat et quem noluerit dimergit usque ad inferos, et nunc fili mi memor esto praeceptorum meorum et non delegantur de corde tuo.

Dans le cas d'Esther, le paraphrasseur a travaillé à partir d'un texte que nous pouvons identifier avec une certaine précision : c'est un texte du même type que celui qui est attesté par le manuscrit VL 123. La démonstration en a été apportée par J.-C. Haelewyck¹². Pour Tobie,

⁹ Fr. Vattioni, « Tobia nello *Speculum* e nella prima Bibbia di Alcalá », *Augustinianum* 15 (1975), pp. 169–200, voir p. 174.

¹⁰ Haelewyck, « La version latine du livre d'Esther », pp. 165–66.

¹¹ L'orthographe des manuscrits a été standardisée.

¹² J.-Cl. Haelewyck (ed.), *Hester*, fascicule 1 (Vetus latina. Die Reste der altlateinischen Bible 7/3; Freiburg i. Br.: Herder, 2003), p. 63.

comme pour Judith¹³, la situation est plus complexe : le vocabulaire de VL 109 présente des points d'accord avec le texte, très caractérisé, de deux autres mss (130 et 135), mais les exemples sont nombreux où 109 s'allie avec d'autres manuscrits contre ces deux témoins (ou l'un des deux). Il semble bien que l'auteur de la révision avait à sa disposition plusieurs modèles latins, à moins qu'il ait pris pour base un témoin unique au texte très mêlé que nous ne pouvons plus identifier. Entre les deux hypothèses, il est difficile de trancher : « La tradition vieille latine » de Tobie, comme celle « de Judith, est assez diversifiée pour qu'il soit possible d'y voir un reflet fidèle de l'ensemble des versions ayant effectivement eu cours, mais aussi pour qu'on ne puisse exclure une diversification encore plus grande »¹⁴.

La question de savoir si l'auteur de la refonte s'est aussi servi d'un texte grec pour Tobie (comme il l'a fait pour Esther)¹⁵ n'est pas claire : s'il a eu recours au grec, ce recours est resté limité et peut-être même exceptionnel¹⁶. L'auteur prend tant de libertés que les possibilités de démonstration sont faibles.

Cette forme si caractéristique du livre de Tobie est citée dans le *Liber de divinis scripturis* pseudo-augustinien, rédigé en Italie au début du 5^e siècle¹⁷. L'auteur de la refonte a donc travaillé avant cette date. Pour Esther, la paraphrase est déjà citée par Prosper d'Aquitaine dans son *De uocatione omnium gentium* (composé à Rome vers 450), par Sulpice Sévère dans son *Chronicon* (achevé en Aquitaine en 403) et même déjà par l'Ambrosiaster (actif à Rome vers 370-375)¹⁸. La révision représentée par la Première Bible d'Alcala est donc antérieure aux

¹³ P.-M. Bogaert (ed.), *Judith*, fascicule 1 (Vetus latina. Die Reste der altlateinischen Bible 7/2; Freiburg i. Br.: Herder, 2001), pp. 57–58.

¹⁴ Bogaert, « La version latine du livre de Judith », pp. 7–8.

¹⁵ Haelewyck, « La version latine du livre d'Esther », pp. 185–187.

¹⁶ P.-M. Bogaert est arrivé à la même conclusion pour Judith : « La version latine du livre de Judith », pp. 182–183 et « Judith dans la première Bible d'Alcala (Complutensis 1) et dans la version hiéronymienne (Vulgate) », in R. Gryson (éd.), *Philologia Sacra. Biblische und patristische Studien für Hermann J. Frede und Walter Thiele* (Aus der Geschichte der lateinischen Bibel, 24/1; Freiburg i. Br., 1993), pp. 116–130, voir p. 130.

¹⁷ Dom P. Capelle (*Le texte du Psautier latin en Afrique*, Rome, 1913, p. 188) situait la provenance du *Liber de divinis scripturis* pseudo-augustinien en Espagne ou en Afrique, en raison de sa parenté avec le texte des psaumes utilisé par Augustin et le Psautier Mozarabe. On a montré depuis lors que le texte des psaumes utilisé par Augustin est originaire d'Italie du Nord. La ressemblance avec le texte utilisé par Augustin et le Psautier mozarabe prouve uniquement un fond commun italien. Cf. P.-M. Bogaert, « Le psautier latin des origines au XII^e siècle. Essai d'histoire », in A. Aejmelaeus – U. Quast (eds), *Der Septuaginta-Psalter und seine Tochterübersetzungen: Symposium in Göttingen 1997* (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Phil.-Hist. Klasse III. 230 = Mitteilungen des Septuaginta-Unternehmens 24; Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2000), pp. 51–81, voir pp. 68–70. Les contacts avec Chromace d'Aquilée amènent à placer l'origine du *Liber de divinis scripturis* en Italie au début du 5^e siècle. Cf. R. Gryson, *Répertoire général des auteurs ecclésiastiques latins de l'Antiquité et du haut Moyen Âge* (Vetus Latina. Die Reste der altlateinischen Bibel 1/1; Freiburg i. Br.: Herder, 2007), vol. 1, p. 315.

¹⁸ Haelewyck (ed.), *Hesther*, pp. 29–30; 34; 36; 64.

années 370-375; elle était connue en Aquitaine dès le début du 5^e s. On voit ici l'intérêt des citations patristiques, qui permettent de dater les recensions (elles fournissent au moins un *terminus ante quem*) et fournissent des informations sur les lieux de diffusion.

3 Caractéristiques de la recension

3.1 Style syntactique

La caractéristique la plus évidente de la recension attestée dans VL 109 a déjà été signalée par Philipp Thielmann il y a plus d'un siècle¹⁹: c'est le remplacement de la parataxe du texte latin, hérité du grec et qui remonte au modèle sémitique, par un style syntactique, voire périodique. En voici quelques exemples parmi un grand nombre.

	G II	VL	VL 109
5,18	καὶ ἔκλαυσεν ἡ μήτηρ αὐτοῦ καὶ εἶπεν	et lacrimata est mater illius et dixit (VL 148)	et inlacrimans mater illius dixit
11,4	καὶ ἐπορεύθησαν ἀμφότεροι κοινῶς, καὶ εἶπεν αὐτῷ	et praecesserunt pariter et dixit illi (VL 130)	Et cum praecessissent iter suorum, dixit Rafael angelus ad Tobiam
11,6	καὶ προσενόησεν αὐτὸν ἐρχόμενον καὶ εἶπεν τῷ πατρὶ αὐτοῦ	et cognouit illum uenientem et dixit patri eius (VL 148)	Ubi cognouit a longe uenientem illum, erumpens in uocem gratulationis, dixit patri eius
12,5	καὶ ἐκάλεσεν αὐτὸν καὶ εἶπεν	Et uocauit illum et dixit (VL 7)	Et cum uocassent eum ad se, dixit ad Rafael angelum Tobias.

¹⁹ P. Thielmann, *Bericht über das gesammelte handschriftliche Material zu einer kritischen Ausgabe der lateinischen Übersetzungen biblischer Bücher des Alten Testaments*, in *Sitzungsberichte... der Akademie der Wissenschaften zu München*, Jahrgang 1899, Band II (München: Verlag der k. Akademie, 1899), pp. 205–243, en particulier pp. 218, 222–223, 225.

3.2 Création de transitions

Comme on le voit, l'auteur de la refonte est soucieux de souligner le changement de locuteur dans les dialogues : il indique le nom de celui qui parle et précise à qui il s'adresse (11,4; 12,5). Il lui arrive aussi de souligner l'alternance par des formules comme *reddens uocem salutationis* (5,10) ou *respondens* (5,16). Il ajoute quelques éléments qui rendent le dialogue plus vivant: *dic mihi, adulescens* (5,5), *et ideo interrogo te* (5,10), *certa esto quia* (5,21), ...

L'auteur de la refonte ménage des transitions tout au long du récit. D'où l'addition fréquente, en tête de versets, de mots ou formules comme *Factum* (1,14.18; 3,16; 4,1), *Et haec audiens* (3,1; 5,1.10; 7,5; 10,8; 11,16) *Et audiens haec* (2,4; 6,16), *Et haec audientes* (12,16), *Et hoc audiens* (8,15), *Quo audito* (2,1), *Et his auditis* (3,10), *Et his dictis* (5,15; 7,1.12; 12,20), *Et haec dicens* (7,7.16; 9,1; 10,12; 14,1), *Et cum haec dixisset* (7,13), *Et his dictis* (10,12; 11,1), *Et ingressus* (8,2), *Et abeuntes* (7,9), *Haec cogitante eo* (10,3) ou d'autres formules de transition, qui peuvent être plus développées: *Et obaudiens Tobias dictis angeli* (6,6), *Et cum iter agerent simul* (6,7), *Et obaudiens Ethna praeceptis uiri sui* (7,16)

3.3 Indication des liens logiques

La paraphrase souligne les liens logiques. Ainsi, en 1,15, le réviseur ne se contente pas de dire qu'à cause de l'insécurité qui suivit la mort de Salmanasar, Tobit n'a pas pu retourner en Médie. On explicite la conséquence: il n'a pas pu récupérer l'argent qu'il avait mis en dépôt (1,15: *pecuniam illam repetere non potui*). En 3,7, le réviseur ne se contente pas de dire que Sarra, la fille de Ragouël, se fait insulter par une servante; il précise la conséquence: elle est attristée d'avoir entendu ces insultes (*ipsa in maerore erat*); à vrai dire, cela allait de soi. Et la servante ne se contente pas de dire que Sarra n'a eu de plaisir avec aucun de ses maris; elle ajoute qu'elle n'a mérité d'être la femme d'aucun d'entre eux (VL 109: *nemini eorum meruisti esse uxor*). En 5,10, au lieu de *uocem hominum audio et ipsos non uideo* (VL 148 = φωνήν ἀνθρώπων ἀκούω καὶ αὐτοὺς οὐ βλέπω, Grec II), on précise: *quoniam, cum uocem hominum audiam, ipsos non uideam*. En 4,20, si Tobit informe son fils qu'il a déposé de l'argent en Médie, c'est, précise VL 109, parce qu'il espère bien que son fils lui survivra s'il vient à mourir (*quia superstitem te opto uitae meae, ne forte preueniat mors dies meos*). En 6,1, le réviseur ne se contente pas de dire qu'après avoir entendu le discours de Tobit, Anna cessa de pleurer (VL 148: *cessauit plorare*). Si elle cesse de pleurer, c'est parce qu'elle a été consolée par les paroles de son mari (VL 109: *et sic consolata in uerbis uiri cessauit flere mater illius*). Si Anna surveille

la route par laquelle son fils est parti, c'est parce qu'elle espère son retour (11,5: *sperans aduentum filii sui*) – ce qu'à vrai dire le lecteur avait deviné tout seul.

3.4 Ajout d'informations

Le scribe responsable de la paraphrase apporte des informations supplémentaires. Quelques exemples: Tobit charge son fils d'aller chercher un pauvre pour partager leur repas et le fils revient plus vite qu'il n'espérait (2,3: *ecce citius quam sperabam*). Après avoir enseveli un mort, il est épuisé par l'effort fourni (2,9: *defatigatus labore impensi operis*). Au lendemain de la nuit de noces, Ragouël appelle Tobie dès qu'il fait jour (8,20: *inlucescante lumine*). Comme on l'a vu dans l'exemple cité ci-dessus, en 11,6, Anna voit son fils arriver de loin (*a longe*) et laisse éclater sa reconnaissance (*erumpens in uocem gratulationis*).

Le scribe aime mettre les points sur les i, parfois lourdement: il rappelle que la supplication de Tobit et celle de Sarra ont été entendues est en même temps, alors qu'ils ont prié en des lieux différents (3,16: *in diuersis regionum locis orantibus Tobia et Sarra*) – précision inutile puisque cela ressort suffisamment du récit. L'aumône empêche d'aller dans les ténèbres *celui qui agit bien* (4,10: VL 148: *eleemosyna ... non patitur ire in tenebras*; VL 109: *elemosina ... non patitur ire in tenebras facientem bene*). En 5,3 (Grec II), Tobie est invité à «se mettre à la recherche d'un homme de confiance qui ira avec lui» en Médie pour récupérer l'argent que son père y a jadis mis en dépôt; dans VL 109 on précise que cet homme devra connaître la route qui conduit dans cette région (*sciens uiam regionis illius*); ce qui était implicite est dit en toutes lettres. Ce n'est pas assez d'exiger que ce guide devra connaître le chemin qui y mène: il en aura une connaissance incontestable (*indubitata notitia*, 5,4). Raphaël insiste lourdement sur sa connaissance de la région: au lieu de dire *omnes commeatus bene teneo* (5,10, VL 148), il déclare sans fausse modestie: *omnes commeatus et transitus illius bene noui et teneo cuncta loca et accessus eius*. En 6,4, le réviseur précise que Tobie ramène le poisson saisi dans le Tigre «sur la rive du fleuve» (VL 109: *super labium fluminis*). En 11,15, Tobit dit que Dieu l'a flagellé (VL 148: *quoniam ipse flagellauit me* = Grec II: ὅτι αὐτὸς ἐμαστύγωσέν με); VL 109 en précise la raison: «à cause de mes récriminations» (*in redargutione mea*).

L'auteur de la refonte corrige aussi certains détails du récit: en 1,8, Tobit ne dépense plus la seconde dîme à Jérusalem (VL 148: *secundam decimationem ... consummabam illam in Hierusalem* = Grec II), mais il fait le compte de l'argent (VL 109: *adnumerabam pecuniam*) qu'il dépose dans le lieu saint. D'après le récit, Gabaël remet à Raphaël les bourses scellées

contenant l'argent qui lui a été confié, puis ils les chargent sur les chameaux et vont dormir avant de partir le lendemain pour les noces (9,5-6). D'après VL 109, tout se passe au petit matin: on charge donc les bourses sur les chameaux au moment de partir, ce qui est beaucoup plus prudent (VL 109: *et lucescente die exsurrexerunt diluculo. Et protulit Gabielus folles pecuniarum et integris signaculis secundum quod Tobi dimiserat eos reddidit Rafaeli angelo depositum sibi, et conpositis camelis profecti sunt ad dies sollemnitatum*). En 14,3, la refonte corrige la phrase « Quand Tobit mourut, il fit venir son fils Tobie » (VL 148: *Et cum moriretur Thobis, accersiit Thobiam filium suum* = Grec II) en « Et après cela, quand il vit approcher le jour de sa mort, il appela auprès de lui son fils Tobie » (VL 109 : *Et post haec cum uideret instare diem mortis suae uocauit ad se Tobiam filium suum*).

3.5 Développement des discours

La paraphrase développe les discours plus encore que les récits. En 5,18-20, Sarra se lamente de voir son fils partir dans un pays lointain. Il lui est si cher, *agens solitariam consolationem inbecillitatum nostrarum et ad omnia sustentans nos ... ut unica spes domus nostrae non peregrinatur filius meus* (sans correspondant dans le grec ni dans les autres manuscrits latins). Au ch. 10, le discours de Tobit (v. 2.6) et celui de sa femme Anna (v. 4-5), qui s'inquiètent de ne pas voir rentrer leur fils est beaucoup plus long dans VL 109, de même que celui de Tobie annonçant à Ragouël sa volonté de rentrer (v. 7b) et la réplique du beau-père (v. 8). Dans la refonte, les sentiments – ici, l'inquiétude – des personnages prennent davantage d'ampleur. On pourra en juger à partir de ces paroles d'Anna (v. 4-5):

Grec II	VL 148	VL 109
Ἀπόλετο τὸ παιδίον μου καὶ οὐκέτι ὑπάρχει ἐν τοῖς ζῶσιν	Periit filius meus et iam non est inter uiuos; quare tardat?	Forte iam periit filius meus et tota humanae uitae spes ablata est de domo mea; nec enim illi alia retardandi causa est nisi quod destinato a deo luctu percussa est domus mea.
Οὐαί μοι, τέκνον, ὅτι ἀφῆκά σε πορευθῆναι	Uae mihi fili, quae te dimisi ire, lumen oculorum meorum.	Uae mihi, ut quid dimisi ire filium meum, lumen unicum oculorum meorum? Numquid

τὸ φῶς τῶν ὀφθαλμῶν μου.		si indeficientes diuitiae adessent mihi, nonne sine illo omnia erunt ut puluis terrae.
--------------------------	--	--

3.6 *Suppression d'informations*

Si la refonte développe généralement le récit, elle élimine quelques éléments dont le réviseur a sans doute estimé qu'ils étaient sans intérêt pour ses lecteurs. Ainsi, la généalogie de Tobit en 1,1 est raccourcie (VL 148: *Thobi filii Thobihel filii Ananihel filii Gabahel filii Asihel filii Gadalel filii Arabei*; VL 109: *Tobi fili Ananiel fili Gabi*). En 1,17, le réviseur dit que Tobit ensevelissait les morts, sans préciser qu'ils gisaient derrière le mur de Ninive (VL 148: *qui proiecti erant post murum Nineue*; VL 109: *si quis ... proiceretur*). Le nom du roi de Médie qui s'empara de Ninive (Achiachar d'après le Grec II et la tradition vieille latine) disparaît du dernier verset du livre (14,15) dans VL 109. Ahiqar disparaît lui aussi du ch. 1, où il est mentionné pour la première fois dans le grec (et les autres témoins vieux latins) et présenté comme le grand argentier du royaume, neveu de Tobit, dont il obtient la grâce auprès du roi Asarhaddon (1,21-22). Rien de cela n'est dit dans la première Bible d'Alcala. Le même personnage disparaît également du ch. 2, où le grec et les autres témoins vieux latins précisent qu'Ahiqar pourvoit à l'entretien de Tobit devenu aveugle (v. 10). Dans VL 109, il apparaît donc pour la première fois en 11,18: dans le grec et les autres manuscrits vieux latins, on dit qu'il vient avec Nabat pour se réjouir avec Tobit de sa guérison et du mariage de Tobie. Dans VL 109, Ahiqar vient seul; de Nabat, on dit seulement que c'est son *consobrinus*.

Grec II	VL 148	VL 109
Καὶ παρεγένοντο Ἀχιχάρ καὶ Νασβὰδ οἱ ἐξάδελφοι αὐτοῦ χαίροντες πρὸς Τωβίν.	Et uenit Achicarus et Nabal auunculus illius gaudentes ad Thobin.	Acicarus, Nabat consobrinus, uenit gaudens ad eum.

L'histoire d'Ahiqar, qui réussit à échapper aux intrigues de Nabat, est racontée en 14,10 comme dans le grec et les autres manuscrits vieux latins (avec plus de mots, mais pas plus de détails).

3.7 Dieu omniprésent et agissant

La main de Dieu est partout présente dans le livre de Tobie, mais elle y est très discrète. La présence divine est davantage explicitée dans la refonte. Voici une série de détails qui n'ont de correspondant ni dans le grec ni dans les autres manuscrits latins.

D'emblée le réviseur précise que Raphaël est envoyé par Dieu (5,4: *missus a deo*). Il précise que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres (4,7: *restituet unicuique secundum opera sua*, cf. Rm 2,6; Jb 14,11; Is 59,18; Ap 22,12), qu'il ne fait jamais défaut aux siens (4,8: *indeficiens est in suis deus*), qu'il rétribue avec justice (4,14: *quia iustus retributor est deus*), qu'il est un juste juge (4,19: *iustus iudex deus*), qu'il dirige la voie de ceux qui gardent ses commandements (6,16: *dirigit deus viam constodient[um] mandata eius*), qu'il s'est choisi un peuple (7,12: *eligit sibi populum suum*), que lui seul peut ouvrir les yeux des aveugles (11,16: *deum qui solus potens est aperire oculos caecorum*, cf. Ps 145[146 TM],8), qu'il peut faire vivre et faire mourir (12,20: *scient uniuersi quoniam potens est dominus saluare et perdere*, cf. Dt 32,39; 1 Rg [= 1 Sa TM] 2,6).

Avant d'appliquer le remède sur les yeux de son père, Tobie l'encourage en lui disant que le Seigneur a le pouvoir de le sauver, comme il l'a fait pour lui-même (11,11: *quia potens est in salutem tuam dominus sicut in me fuit*). Tobie précise que, s'il a pu prendre Sarra pour femme, c'est grâce à l'action du Seigneur Dieu (11,15: *perficiente domino deo*). Si la guérison de Tobit et le mariage de son fils sont un sujet de joie pour les Juifs de Ninive, c'est « parce que le Seigneur avait regardé la maison d'un homme juste et qui fait des aumônes à tout son peuple » (11,17: *propter quod respexerat dominus domum uiri iusti et facient[is] elemosinas hac misericordiam in omne genus suum*).

3.8 Une relecture pieuse de l'histoire de Tobie

Si Tobit ensevelit les morts en passant outre l'interdit royal, c'est parce qu'il est attentif aux commandements de Dieu (2,9: *ego autem intentus in mandatis dei non timebam quod loqueretur homo*). En 5,1, Tobie prend l'engagement d'exécuter tout ce que son père lui a prescrit « sous le regard de Dieu » (*in conspectu dei*). Quand l'ange encourage Tobit en lui

disant que Dieu est tout près de le guérir, le vieil homme lui répond: *adinpleat potens dominus uerba tua* (5,10). À sa femme qui se lamente sur le départ de son fils, Tobit répond en lui prêchant la confiance en Dieu (5,21: *confide enim in deo, soror*). Tobit ne se contente pas de souhaiter bon voyage à son fils; il le recommande à Dieu: *deus deducat te* (5,17). Pour décider Tobie à demander la main de Sarra, l'ange lui rappelle qu'il doit affermir son âme dans les commandements de Dieu (6,12: *tu tantum confirma animum tuum in mandatis dei*), orienter ses désirs conformément au commandement du Seigneur (6,13: *secundum mandatum domini dirige uotum tuum*) et placer sa pensée en Dieu (6,18: *pone in deo cogitatum tuum*, cf. Si 6,37). Tobie décidera Ragouël à lui donner la main de sa fille en affirmant: « Je sais, père, que notre Dieu est puissant et qu'il règlera lui-même les voies de ceux qui marchent selon ses commandements » (7,11: *scio, pater, quia potens est deus noster et ipse disponet uias ambulantium in mandatis suis*), et Ragouël se laisse convaincre en proclamant sa confiance en Dieu « qui garde les promesses faites à nos pères » (7,11: *custodiens quae promisit patribus nostris*). Quand Ragouël adjure son beau-fils de rester auprès de lui pendant quatorze jours, il le fait au nom de Dieu et de sa miséricorde (8,20: *deus noster qui fecit misericordiam suam nobiscum*) et il ajoute encore: « Dieu n'abandonnera pas sa vérité envers nous » (8,21: *non deseret deus ueritatem suam in nobis*). Ragouël recommande à sa fille Sarra d'honorer ses beaux-parents en ajoutant qu'ainsi elle obtiendra la bénédiction divine (10,12: *accipies benedictionem dei et eris in progenies tuas dans fructum generi tuo*). D'après l'avant-dernier verset du livre, si Tobie meurt à l'âge vénérable de 117 ans, c'est « parce qu'il avait vécu en marchant selon les commandements de Dieu » (14,14: *quoniam ambulans in mandatis dei uixerat*).

3.9 L'intertextualité

Comme indiqué ci-dessus, certaines expressions ont des parallèles dans le corpus biblique, Ancien ou Nouveau Testament. C'est encore le cas dans les passages suivants: en 5,17, Tobit acquiesce aux paroles rassurantes de l'ange en lui disant: « Qu'il advienne, frère, selon ta parole » (*fiat frater secundum uerbum tuum*), ce qui rappelle les paroles de la Vierge Marie à un autre ange, Gabriel (Lc 1,38). Quand Anna, la mère de Tobie, voit son fils de retour, elle s'écrit que désormais le Seigneur peut laisser sa servante s'en aller en paix (11,9: *ecce iam nunc dimittat dominus ancillam suam in pace*), ce qui démarque les paroles de Syméon dans le *Nunc dimittis* (Lc 2,29). L'exhortation *audi filia mandata mea et nolo praetereas praecepta patris tui* (10,12) a une saveur toute sapientiale (cf. Pr 6,20). L'ajout des mots *quoniam*

misericordia et ira ab ipso est (4,5) est une citation de Si 5,7 sous une forme vieille latine (cf. Si 16,12).

Il est dit de Dieu en 13,5: *castigans castigauit uos*, en reprenant la formule du Ps 117(118),18. Les mots *captiuam ducens captiuitatem* appliqués à Dieu en 13,10 sont repris au Ps 67(68),19, cité en Ep 4,8. De même, l'expression « l'homme de sang et de fraude » (14,10: *perficiunt iniquitatem uiri sanguinum et dolosi*) apparaît à deux reprises dans le Psautier (Ps 5,7; 54(55),24). La phrase *dixisti et facta sunt omnia et confirma<n>s uniuersa uerbo tuo* (8,5) peut être rapprochée de Ps 32(33),6.9. La culture de l'auteur de la refonte est biblique.

L'amplification de la dimension « religieuse » et l'intertextualité sont des caractéristiques de la Première Bible d'Alcala qui ne se retrouvent pas, du moins de manière aussi massive, dans la refonte de Judith²⁰ ni dans celle d'Esther²¹. Elles semblent donc propres au livre de Tobie.

3.10 Le vocabulaire

L'auteur de la refonte a un vocabulaire très riche. Il emploie des mots rares, voire très rares: *balare* (2,13), *dehonestatio* (3,4), *hypochyma* (2,10; 3,17), *pigritari* (12,13), *stellionatus* (4,13), dont certains sont même absents du *Thesaurus linguae Latinae* ou de l'*Oxford Latin Dictionary*: *anxificare* (3,6; 10,1), *dolitas* (14,10), *subfumare* (6,17)²².

4 Une époque, un lieu – un nom ?

Le but principal du scribe responsable de la refonte était de donner aux livres de Tobie, de Judith et d'Esther une forme littéraire plus aboutie. Il vivait à une époque où les païens tournaient en ridicule la prétendue « littérature » biblique et où les lettrés chrétiens eux-mêmes étaient gênés par le piètre style de l'Écriture. Il n'y a qu'à se rappeler la réaction d'un Jérôme ou d'un Augustin lors de leurs premiers contacts avec la Bible, qu'ils lisaient dans une

²⁰ Bogaert, « La version latine du Livre de Judith », p. 206 fait observer à propos de *manens in fide* propre à VL 109 en Jdt 14,10 que « l'expression « demeurer dans la foi » paraît typiquement chrétienne (1 Tm 2, 15) ». Dans un courriel du 5/11/2018, P.-M. Bogaert ajoute que les mots *tibi enim subest cum uis posse* en Jdt 9,5 sont un emprunt à Sg 12,1 et que les mots *habens testimonium* en Jdt 8,31 (Judith est une veuve exemplaire) sont une addition parénétique.

²¹ Pour Esther, l'intertextualité est le fait de toute la tradition vieille latine, en particulier dans les trois prières de Mardochée, d'Esther et du peuple, dans lesquelles la *vetus latina* ajoute des liens entre autres avec la prière de Judith. « VL 109 n'est pas plus « religieux » que les autres témoins vieux latins » (courriel de J.-C. Haelewyck du 2/11/2018).

²² Bogaert, « La version latine du Livre de Judith », p. 7, n. 2.

traduction vieille latine mal dégrossie. Ce scribe a donc voulu paraphraser les livres de Tobie, Judith et Esther pour les hausser au rang d'une littérature digne de ce nom. Nous pouvons circonscrire son époque: le milieu du 4^e siècle (avant 375, donc avant Jérôme). Sa région: probablement l'Italie, et peut-être plus précisément Rome. Il nous manque un nom. Qui, dans l'Italie du 4^e siècle, a pu composer ce qui s'apparente à un Targum? Un lettré chrétien, certes. Mais qui précisément? À cette question, il n'y a pas encore de réponse.

Jean-Marie Auwers

professeur à l'UCLouvain

Institut RSCS

45, Grand-Place

B – 1348 Louvain-la-Neuve